

FONDATION LEON TUTUNDJIAN

SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN

FORMULAIRE DE DON

Monsieur Madame

Nom Prénom

E-mail Téléphone

Société (si don de votre entreprise)

Adresse

Code Postal Ville

Pays

Je souhaite soutenir l'action de la Fondation Léon Tutundjian

Je m'engage à faire un don d'un montant de : à titre particulier au nom de mon entreprise

Je règle :

Par chèque à l'ordre de la Fondation Bullukian/Compte Fondation Léon Tutundjian
(Chèque à envoyer à l'adresse ci-dessous avec le présent bulletin)

Par virement à la Fondation Léon Tutundjian
IBAN : FR76 1009 6180 9100 0821 6700 161

Je souhaite recevoir un reçu fiscal Oui Non

Je ne souhaite pas être mentionné(e) parmi les donateurs de la Fondation Léon Tutundjian. Vos coordonnées restent confidentielles. Elles sont néanmoins nécessaires pour établir le reçu fiscal

Date Signature

Bulletin à retourner par e-mail ou par voie postale : contact@tutundjian.org
Fondation Léon Tutundjian - Fondation Bullukian
26, place Bellecour - 69002 Lyon

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE DÉFISCALISATION DE VOTRE DON ?

Tout don au bénéfice de la Fondation Léon Tutundjian est déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de l'impôt sur la fortune immobilière, et de l'impôt sur les sociétés.

Pour un don à titre particulier

IRPP - Impôt sur le revenu des personnes physiques : 66 % du montant du don est déductible, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 10 000€ ouvre droit à 6 600€ d'économie d'impôt, et ne coûte donc réellement que 3 400€ après déduction.

IFI - Impôt sur la fortune immobilière : 75 % du montant du don est déductible dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 667€)

Exemple : un don de 10 000€ ouvre droit à 7 500€ d'économie d'impôt, et ne coûte donc réellement que 2 500€ après déduction.

Pour un don au titre de votre entreprise

IS - Impôt sur les sociétés : 60 % du montant du don est déductible, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. + Possibilité de bénéficier d'avantages à hauteur de 25 % du don.

Exemple : un don de 10 000€ ouvre droit à 6 000€ d'économie d'impôt, et ne coûte donc réellement que 4 000€ après déduction. A cela s'ajoute le bénéfice d'avantages équivalents à 25 % du don initial, soit un coût réel net pour l'entreprise de 1 500€.